



INVESTISSEMENTS ELIGIBLES au PME PACTE en volailles



ENJEU DE MODERNISATION DES BATIMENTS D'ELEVAGE

LOGEMENTS DES ANIMAUX

Toute construction de bâtiments d'élevage

- ensemble de gros œuvre lié à la construction ou la rénovation de bâtiments d'élevage et de leurs annexes (réseaux, terrassements, fondations, dalles, murs extérieurs, portails extérieurs, poteaux, charpentes, couvertures), gouttières et descentes d'eau
- isolation pour les bâtiments neufs
- tunnels, cabanes et abris destinés au logement des animaux

Construction de bâtiments spécifiques améliorant le Bien-Etre Animal (BEA) (Gros œuvre et aménagements)

Les devis, les plans et la description du projet, doivent clairement faire apparaître une plus-value en matière de BEA.

- ensemble des investissements liés à la transformation de bâtiments d'élevage de poules en cages collectives vers des systèmes alternatifs (construction de volières, modification de l'aération, abords...)

EQUIPEMENTS ET MATERIEL D'ELEVAGE

Equipements et aménagements fixes intérieurs pour l'alimentation et l'abreuvement :

- équipements intérieurs de distribution de l'alimentation et équipements de distribution d'eau, frais de plomberie et d'électricité inhérents aux aménagements
- robot d'alimentation auto guidé

Maitrise de l'ambiance du bâtiment

Qualité de l'air, température, humidité et ventilation

- équipements pour aérer, ventiler, protéger, et gérer l'ambiance du bâtiment en période chaude et en période froide

Equipement de pilotage et d'automatisation des paramètres d'ambiance :

- capteurs, sondes, boîtiers électroniques hors logiciels et matériels informatiques
- équipements de chauffage du logement des animaux

Ambiance lumineuse (lumière naturelle et éclairage)

- éléments translucides ou vitrés sur des bardages parois ou toitures, puits de lumière
- installation de lumière intérieure en complément de la lumière naturelle : ligne électrique, système d'éclairage

Equipements permettant de limiter les risques de blessures des animaux et une manipulation limitant le stress

- équipements de contention et de tri des animaux
- systèmes de pesée
- quais de chargement et déchargement
- matériel de ramassage des volailles : porte container, lumière bleue, trois points hydrauliques, barrière poussante, barrières
- dispositifs de cloisonnement des lots

Sol, litière et aire de couchage

- caillebotis
- équipements fixes d'entretien et de gestion de litière
- revêtements : bétonnage du sol intérieur
- équipements fixes ou mobiles d'entretien ou de gestion de la litière (si mobile plafonnée à 25 000 €)

Aménagements pour l'accès à l'extérieur et/ou au pâturage et/ou parcours

- tout dispositif de clôtures fixes ou mobiles
- trappes pour l'accès au plein air : création de trappes normalisées et système d'automatisation ouverture
- amélioration des abords et sorties de trappes agrandissements des trottoirs) pour éviter les bourbiers sur des zones de passages répétés

Autres équipements

- boisseaux de stockage
- systèmes de récupération et de stockage eau de pluie
- investissement et équipements évitant l'écoulement des eaux pluviales et la dilution des effluents
- lecteurs de systèmes d'identification électronique des animaux
- groupe électrogène fixe
- équipements de lavage d'air
- équipements destinés à la production d'œufs : convoyeurs
- équipements de stockage et de désinfection des œufs
- logements collectifs spécifiques et leur mécanisation électrique
- équipements permettant d'améliorer le suivi du comportement des animaux : dispositifs télésurveillance, activimètre, colliers GPS, monitoring...
- matériels d'alimentation spécifiques reproduction : chaînes et assiettes équipées de râpes qui permettent de limer le bec du poussin
- table de vaccination
- incubateurs et éclosiers nouvelle génération (mieux adaptés à l'évolution des souches, permettant une attente réduite des poussins)
- aménagements de nids et pondoirs
- aménagements permettant l'expression du comportement naturel (enrichissement du milieu)...

AUTRES CONSTRUCTIONS / EQUIPEMENTS

Aménagement extérieur des bâtiments (dépenses éligibles plafonnées à 40 000 € d'investissements)

- aires de manœuvre de fumières et fosses
- petits travaux pour création d'une zone tampon contre les eaux souillées (fossé/bourrelet) avant le cours d'eau
- terrassement et grillages de soutien des structures de sol (dalles stabilisantes)
- aménagements des abords des bâtiments : aires bétonnées, empierrement ou enrobage, devant portes et portails, aménagement et stabilisation des abords et des accès
- aménagement du circuit des véhicules dans l'exploitation (chemin, passage canadien...)
- externalisation des parkings hors des sites de production

Autonomie alimentaire

- constructions et équipements fixes directement liés à la fabrication d'aliments à la ferme
- investissements visant à l'étanchéité du sol des silos (ragréage, sol)

ENJEU EFFLUENTS D'ELEVAGE

- ouvrages, clôtures et couvertures de stockage du fumier, du lisier
- pompes, canalisations de transfert
- racleur automatique, hydrocurage, évacuateur à fumier
- dispositifs de collecte des eaux de lavage
- dispositifs de traitement des effluents et des effluents en lien avec les locaux de traite
- quais et plates-formes de compostage
- matériel d'enfouissement des effluents lors de l'épandage : enfouisseurs, pendillards (en couplage avec un enfouisseur)

ENJEU QUALITE SANITAIRE ET BIOSECURITE

Pour éviter les contacts directs et indirects avec la faune sauvage et d'autres troupeaux

- protection contre la faune sauvage et les nuisibles, rénovation des parcs et volières : grillage et filets, effaroucheurs
- acquisition de systèmes d'alimentation et d'abreuvement en extérieur protégés de la faune sauvage
- système antiperchage sur les lignes d'alimentation et d'abreuvement en extérieur
- construction ou aménagement de bâtiments froids ou jardins d'hiver (préaux, vérandas) pour faciliter la claustration en cas d'élévation du niveau de risque

Pour éviter les intrusions dans les bâtiments et l'accès aux aliments et à la litière

- moyens de protection des stockages de litières, fourrages, aliments dans les bâtiments existants
- bâchage des fumiers ou de protection par une clôture électrique
- acquisition de silos de stockage d'aliment pour bâtiment mobile d'élevage en plein air
- bâtiment et cellule de stockage de litière

Mesures de biosécurité générale

- aménagement d'aire de lavage-désinfection pour le matériel en commun et le matériel de l'exploitation (arrivée d'eau et évacuation sécurisée, dalle de béton, fosse de récupération des eaux)
- tout système et équipement de lavage et/ou désinfection des animaux, locaux, matériel, véhicules
- pédiluve, rotoluve

ENJEU AMELIORATION DE LA PERFORMANCE ENERGETIQUE DES EXPLOITATIONS

ECONOMIE D'ENERGIE

- échangeurs thermiques de type air-air, air-sol, puits canadien, VMC double-flux
- amélioration de l'isolation des bâtiments existants

ENERGIE RENOUVELABLE

- chauffe-eau solaire thermique,
- chaudière à biomasse et matériel de valorisation associé
- pompe à chaleur
- équipements liés à la substitution d'énergie fossile (ex : puits canadien)
- équipements liés à la production et à l'utilisation d'énergie photovoltaïque, dans deux conditions suivantes :
 - . aucune revente d'électricité sur le réseau des opérateurs
 - . valorisation de la totalité des l'énergie produite pour les besoins de l'exploitation et de l'habitation pour les sites non reliés sur le réseau d'électricité

DIAGNOSTICS

Dépenses éligibles plafonnées à 1000 € HT par diagnostic

- diagnostic effluents
- diagnostic énergie
- diagnostic BEA
- diagnostic biosécurité

DEPENSES NON ELIGIBLES

Sont inéligibles, entre autres, la main-d'œuvre d'auto-construction (et les matériaux et location de matériel si auto-construction pour travaux de charpente et couverture de + de 2 m au faitage hors tunnels, électricité et gaz, fosses de stockages de lisier, investissements de performance énergétique), les équipements d'occasion, en copropriété, en crédit-bail et le stockage de matériel agricole.

Les investissements de renouvellement ou de remplacement à l'identique ne sont pas éligibles.



Contact pour constituer votre demande d'aide

CHAMBRE D'AGRICULTURE DES LANDES - Pôle élevage

Cité galliane - BP 279 - 40005 MONT DE MARSAN cedex

tel 05 58 85 45 25 landes.chambre-agriculture.fr

